

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membre

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	25	16

Date de la convocation

13 décembre 2024

Date d'affichage

13 décembre 2024

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOUQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Objet de la délibération

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

2024- 094- Classement d'une partie du chemin des Bourrassières dans le domaine public

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

23/12/2024

A été nommé secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de classer dans le domaine public une partie du chemin rural n°26 dit chemin des Bourrassières pour que cette voie acquiert le statut de voie communale. Cette voie permettra de desservir les futurs terrains à vendre du secteur.

La commission « aménagement du territoire » propose de classer la portion du chemin rural n°26 dit chemin des Bourrassières qui va de la route de Vitry aux Loges (RD n°9) jusqu'à l'angle avec le chemin rural n°27 dit du Crot (voir le plan ci-joint).

Monsieur le Maire propose de transférer cette nouvelle voie dans le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent le classement dans le domaine public d'une partie du chemin rural n°27 dit chemin des Bourrassières qui va de la route de Vitry aux Loges (RD n°9) jusqu'à l'angle avec le chemin rural n°27 dit du Crot, à l'issue des travaux.

- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme,

Le Maire
Frédéric MURA

